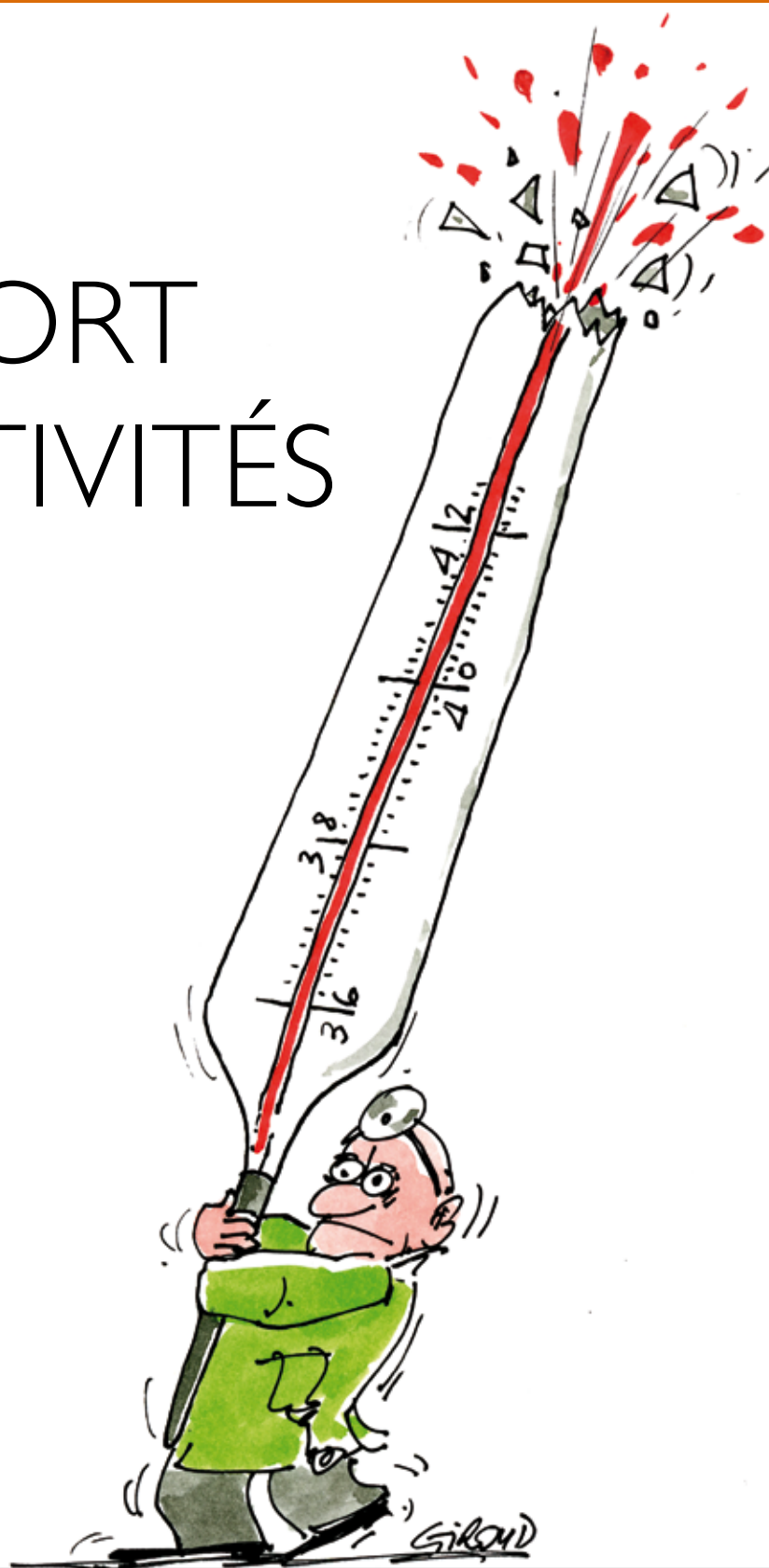


SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2008



I. Editos

Président de la SVM p. 4

Président de l'Assemblée des délégués p. 5

2. Thèmes et faits marquants 2008 p. 6-11

3. Organes de la SVM p. 12-17

4. Rapports 2008

Commission de déontologie p. 18

Rapport du médiateur p. 18

Commission cantonale des apprenties et assistantes médicales p. 19

Commission paritaire santésuisse / SVM p. 19

Commission de modération des honoraires en ambulatoire p. 20

Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM p. 20

Commission pour la formation continue p. 22

Commission de laboratoire p. 23

Groupe des médecins hospitaliers p. 24

Groupe des médecins travaillant en cliniques privées p. 24

Groupe des médecins travaillant en EMS p. 25

Groupe des médecins scolaires vaudois p. 26

Représentation de la SVM à l'OMSV p. 27

Réseau de santé des requérants d'asile et migrants FARMED p. 27

5. Nouveaux membres 2008 p. 28

6. Membres honoraires 2008 p. 30

é d i

L'année 2008, une année calme permettant une transition en douceur à la présidence de la SVM ... C'est ce qu'on aurait pu espérer au lendemain de la votation du 1^{er} juin 2008. Après une campagne marquée par une implication unanime de la SVM et de ses membres, le peuple suisse et surtout vaudois avait rejeté massivement l'article constitutionnel et ainsi exprimé son attachement à la médecine libérale et à la liberté de choix de son médecin. Arrivé au terme de ses mandats, Charles-Abram Favrod-Coune a quitté la présidence de notre société pour reprendre celle de la SMSR. Pendant 8 ans, il a dirigé la SVM en nous faisant bénéficier de son expérience politique et de ses réseaux. Elu à sa succession, le soussigné imaginait avoir le temps de prendre calmement la mesure des problèmes.

Il a vite fallu déchanter. Les Chambres fédérales n'ont retenu en aucune façon la leçon du 1^{er} juin et ont proposé des réformes de la LAMal qui sont la levée de l'obligation de contracter sous de nouveaux oripeaux (modèle dual) ou la prolongation du moratoire, dont on connaît les effets désastreux sur notre système de santé. Le seul modèle à peu près cohérent, celui proposé par la FMH et la CDS, a été balayé.

Au début de l'été, l'OFSP a publié un projet de nouveau tarif des analyses, concocté dans le secret et l'opacité les plus totaux et qui implique une baisse de la rémunération du laboratoire telle, qu'elle mettrait en déficit tous les laboratoires de cabinet. Ce projet a provoqué un tollé dans les milieux professionnels. Mais l'OFSP est resté sourd et aveugle à toutes les protestations, démonstrations et contre-propositions provoquant une crise sans précédent entre la Confédération et le corps médical, crise qui occupera une grande partie de l'année 2009.

Au plan cantonal, le projet du CHUV d'implanter une permanence au Flon a provoqué de vives oppositions au sein de la SVM et pose le problème de principe du rôle de l'Etat dans la médecine ambulatoire. C'est une problématique qui ressurgira sans aucun doute dans d'autres contextes.

Sur le plan interne, l'événement saillant est la création du groupement de gestion des soins. Le managed care est prôné de toute part, même à la FMH comme « la solution » aux problèmes du système de santé. Il est bon qu'un groupement de notre société mène une réflexion et explore les avantages et les pièges de ces modèles.

Finalement, on aurait pu croire que 2008 serait calme. Il y a par contre une certitude, c'est que 2009 sera très houleuse.

Dr Jean-Pierre Pavillon
Président de la SVM



t

O

S

A

vril 2006. Notre déjà ancien Président, le Dr Charles-Abram Favrod-Coune parlait de cette date comme celle de la prise de conscience politique du corps médical. Depuis lors, le temps s'est comme précipité, bousculé par des événements de plus en plus orageux. Les instances

de la SVM, dont l'Assemblée des Délégués (AD), ont résonné des coups de boutoir portés à notre système de santé tant par le politique que par santésuisse et les assureurs.

La nouvelle convention Tarmed, de même que la votation du 1^{er} juin, ont enflammé les esprits et donné paroles et actes aux membres du comité et de l'AD suscitant colère et envie d'en découdre, parfois jusque dans la rue. Nombre d'entre vous ont répondu à l'appel de «tenir les marchés de nos villes», parfois même sous la pluie, pour tenter de convaincre encore plus une population déjà largement acquise au rejet de la votation fédérale. Cette façon d'être en phase avec l'actualité, déjà initiée lors de la manifestation du 1^{er} avril 2006, marque un véritable changement de paradigme: de victime, le médecin se veut acteur de sa destinée. Il renonce à la sacro-sainte neutralité bienveillante (ou sacro-sainte excuse de ne rien faire) pour s'engager auprès des citoyens-patients pour la sauvegarde d'un système de santé performant, équitable et accessible à tous. Cette véritable révolution des esprits fait que le cabinet médical peut devenir un lieu de partage d'idées entre les prestataires de soins et les consommateurs (puisque telles sont les nouvelles dénominations). Il va bien sûr de soi que, dans cette relation, le soin doit garder une priorité absolue sur le discours politique.

L'AD est la vitrine de ce changement car elle est notre Agora, ce lieu où s'expriment des avis parfois très divergents, où naissent les consensus, quelquefois même au forceps (témoins en sont l'acceptation du nouveau règlement de la garde médicale ou du groupement d'activité spécifique de gestion des soins GS2).

Si avril 2006 est déjà loin, avril 2009 s'annonce chaud. Le Dr Jean-Pierre Pavillon, nouveau président de la société élu en juin n'a heureusement plus à se demander si notre conscience politique est en éveil. Elle l'est et souvent même chauffée à blanc. L'AD sera appelée à se prononcer en 2009 de manière inédite sur des sujets hors normes tels que la grève ou les blocages administratifs. Que chacun d'entre nous se sente libre d'y exposer ses opinions, pour le bien de tous.

Dr Pierre de Vevey

Président de l'Assemblée des Délégués



THÈMES ET FAITS MARQUANTS 2008

Par Pierre-André Repond,
Secrétaire général de la SVM

« 2008 : encore une année riche d'événements mais aussi, n'ayons pas peur de le dire, de succès ! Embarqué dans le flux de l'actualité, on aurait tendance à ne jamais se retourner alors que l'exercice peut-être salubre à plus d'un titre, notamment du fait qu'il peut nous donner confiance dans l'avenir. »

Négociations et conventions

La négociation est une activité absorbante à laquelle la SVM exclut de renoncer délibérément sous peine de perdre une de ses raisons d'être : la défense des intérêts de ses membres. Cette activité nous fait sentir de près l'évolution des relations entre les partenaires, la tendance nette à la centralisation et l'acuité des enjeux. On constate dans l'énumération ci-dessous que l'année 2008 a été extrêmement dense sur le plan de la négociation et aussi parsemée de succès importants :

- Accord avec santésuisse sur la neutralité des coûts issue de l'introduction du TarMed. D'après nos investigations, personne n'aurait parié un kopeck sur l'aboutissement de ces tractations. Au final, un accord a été trouvé qui prévoit de récupérer à terme environ 18,5 millions de francs dus aux médecins vaudois à raison d'un centime additionnel par année pendant 4 ans, soit quelque 4.5 millions par année.
- Nouvelle convention TarMed cantonale. Le volume global annuel de la convention TarMed cantonale renégociée en 2008 représente environ 450 millions de francs. Sans une défense acharnée, non seulement la valeur du point vaudois ne serait pas passé de 92 centimes à 99 centimes (compensation de 1 centime comprise pour la neutralité des coûts), mais on serait déjà en route pour une convergence vers sa moyenne suisse, soit environ 89 centimes. La perte qui en découlerait pour les médecins vaudois serait de l'ordre de 50 millions par an ! Attention donc aux manœuvres fédérales dans les mois et les années à venir ...
- Conclusion d'un nouvel avenant à la convention sur l'organisation de la garde par la SVM.
- Nouvelle convention sur le dépistage du cancer du sein
- Mise au point d'une stratégie de défense de nos membres dans le cadre du contrôle de l'économicité de traitement (dossier complet du Courrier du médecin vaudois)
- Renouvellement de la convention collective de travail (CCT) des médecins-chefs
- Contrôle fiduciaire des comptes des hôpitaux pour vérifier la rémunération des médecins hospitaliers (50 millions par an)
- Renforcement de l'action syndicale (défense des intérêts des médecins) dans les institutions
- Retrait des psychiatres romands de la liste SWIKA.



Action politique

- Rejet historique du projet d'article constitutionnel 117a. La campagne, puis la votation du 1^{er} juin 2008 qui a suivi avec pour résultat un rejet historique à près de 90% du projet dans le canton de Vaud, ont marqué la première étape du retour des médecins en politique qui, alliés à leurs patients et à divers partenaires, ont su faire échec à un projet porté par le Conseil fédéral et une partie importante de la classe politique et des assureurs. Cet apprentissage, mais aussi ce goût de la victoire, seront sans doute déterminants pour les années à venir. Du même coup, la suppression de l'obligation de contracter est définitivement morte ! Ce qui ne met pas fin à d'autres formes de menaces du libre choix du médecin dont les réseaux peuvent être l'expression selon la formulation qu'on en donne.





«Une évolution des structures de politique professionnelle au plan vaudois, romand et suisse sera indispensable à l'obtention d'une efficacité supplémentaire. Ici comme ailleurs les moyens existent mais ne sont pas toujours bien placés.»



Les médecins sont de retour en politique... y compris dans la rue et par mauvais temps !

- 1^{ère} phase de la campagne contre la baisse des tarifs de laboratoire, thème principal de la conférence de presse de la rentrée à l'automne 2008.
- Rencontres avec divers représentants politiques.
- Retrait du projet de Loi sur la médiation cantonale.



Collaborations au niveau suisse et romand

Aucun succès ne saurait être remporté au plan national, où se prennent l'essentiel des décisions sur le régime d'assurance maladie qui encadre et parfois menace notre système de santé, sans la collaboration avec les autres sociétés romandes.



SOCIÉTÉ MÉDICALE DE LA SUISSE ROMANDE

FRIBOURG - GENÈVE - JURA - NEUCHÂTEL - VALAIS - VAUD

La Société médicale de la Suisse romande (SMSR) constitue à cet égard une plate-forme d'échanges très utile, même si ses structures ne sont pas encore à la mesure des enjeux et des attentes. C'est d'autant plus vrai que la FMH lui a donné la primauté sur les sociétés cantonales dans son organe stratégique. Dans l'intervalle, le renforcement de l'axe lémanique a tout son sens.

Il convient aussi de relever qu'une évolution des structures de politique professionnelle au plan vaudois, romand et suisse sera à terme indispensable à l'obtention d'une efficacité supplémentaire. Ici comme ailleurs, les moyens existent, mais ne sont pas toujours bien placés.

- Reprise au pied-levé du secrétariat de la Société médicale de la Suisse romande (SMSR)
- Renforcement de la collaboration avec l'AMG (Association des médecins du canton de Genève)
- Déploiement de nos solutions informatiques sur Genève
- Délocalisation des cours d'urgences sur d'autres cantons

Formation

- Le cours d'urgence organisé par la SVM a connu un double succès. D'une part il a pour la première fois été délocalisé dans le canton de Neuchâtel et, d'autre part, il bénéficie désormais de la reconnaissance de la FMH pour son plan de formation postgrade en Médecine interne, à défaut pour l'heure de la Société suisse de médecine générale, ce qui lui ouvre les portes de la formation postgraduée. C'est une reconnaissance importante de l'activité déployée par la commission de la formation continue de la SVM présidée par le Prof. Waeber, en collaboration avec la PMU (Policlinique Médicale Universitaire) et tout particulièrement le Dr Staeger.



La formation en médecine d'urgence a continué de se développer en 2008

- Duoethema : c'est le nom du cycle de conférences initié en collaboration avec UBS sur des thèmes en relation avec la pratique médicale à ses différentes étapes (installation, milieu de carrière ou remise de cabinet). Les sujets de la responsabilité civile (Me J.-M. Duc), de la transmission d'entreprise (M. A. Metzinger), de la prévoyance professionnelle (M. G. Smadja), du recouvrement des honoraires (Me L.-M. Gonzales Pennec) ont ainsi pu être abordés en 2008. Toutes ces conférences

ont été complétées d'un volet financier par notre partenaire UBS. Elles ont connu une fréquentation importante et certaines seront publiées. La richesse des échanges nous a également conduits à envisager d'approfondir certains sujets (RC, recouvrement d'honoraires). Un nouveau cycle est d'ailleurs prévu pour 2009.

- Mise à disposition sur internet (e-learning) de la formation continue de la SVM

Service aux membres

- La nécessité d'offrir des prestations à un plus grand nombre de nos membres, les nouvelles ressources d'Internet et les nouvelles compétences acquises par la SVM avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs nous ont conduits à communiquer à large échelle sur des sujets qui concernent tous nos membres dans leur pratique, d'où l'envoi en 2008 de près de 115 mailings portant sur des thèmes très divers.
- Dans la même veine nous avons créé une nouvelle rubrique juridique signée de Mme Véronique Matthey, juriste et adjointe au secrétaire général, dans le Courrier du Médecin vaudois.
- Fonds de prévoyance de la SVM. Sept ans après sa création, une large enquête auprès de nos membres a démontré qu'ils tenaient à ce que la SVM leur propose des solutions de ce type. L'avantage est à la fois d'offrir des solutions avantageuses, d'exercer une certaine pression sur les offres concurrentes, mais aussi de connaître de mieux en mieux ces matières complexes. Suite au retrait de notre partenaire assureur, un appel d'offres a été conduit en collaboration avec un expert, M. G. Smadja, qui a abouti à une nouvelle solution avec les Retraites populaires. Grâce à ce partenaire, la solution SVM continue d'être garantie à 100% mais elle a pu être améliorée sur plusieurs points (taux de conversion et taux d'intérêts identiques sur la part de base et sur la part surobligatoire, mais aussi souplesse des

*Le Dr Charles-Abram Favrod-Coune
a été chaleureusement remercié pour
ses 8 ans de présidence de la société,
lors de la 9^e Journée de la SVM.*



plans proposés par exemple). L'objectif est désormais de mieux faire connaître ces avantages.

- Plainte contre le site ok.doc, un nouveau site internet proche du monde des assureurs entendant noter les médecins. Nous ne contestons pas qu'une certaine évolution sera inévitable – et à certains égards souhaitable – si elle permet de mieux saisir les nouvelles attentes des patients. Toutefois, cela doit se faire dans le respect du Droit (protection des données et de la personnalité notamment), mais aussi avec un minimum de précautions méthodologiques, sous peine de voir la situation dégénérer. Le préposé fédéral à la protection des données nous a donné raison suite à la plainte que nous lui avons adressée.
- Plateforme de remise de cabinets. En collaboration avec l'ASMAV et pour tenir compte à la fois de la pénurie médicale qui se profile, mais aussi de la complexité croissante des démarches d'installation, nous avons mis sur pied une plateforme internet de remise de cabinet dans le but de faciliter la connaissance de l'offre et de la demande. Au terme d'un premier exercice, les premiers enseignements devraient permettre d'affiner cette offre.
- Mise en place d'un système d'e-mail sécurisé et gratuit pour nos membres et passerelle avec le CHUV
- Nouvelles sollicitations pour le Centre de confiance (IUMSP, DSAS)
- Nouvelles pistes de collaborations avec les avocats vaudois (certificat de travail, encaissement des honoraires)

Vie associative

- Mise en œuvre des nouveaux statuts de la Société vaudoise de médecine
- Création d'un nouveau groupement de gestion des soins (GS2) au sein de la SVM, en tant que groupement d'activité médicale spécifique. Avalidé par l'Assemblée des Délégués en juin 2008, ce nouveau groupement a pour but de favoriser les échanges d'information entre médecins intéressés, de se préparer à une évolution prévisible et d'éviter les dérives possibles.



Le Dr Hugues Burkhalter, président du nouveau groupement de gestion des soins (GS2), lors de son assemblée constitutive.

- Transition en douceur à la présidence et au comité de la SVM : nouveau président et nouveaux membres, dont à nouveau une femme !
- Nouveaux statuts du Groupement des médecins hospitaliers (GMH)
- 9^e journée de la SVM à l'Aula des Cèdres avec notamment un hommage à notre président sortant, le Dr Charles-Abram Favrod-Coune.



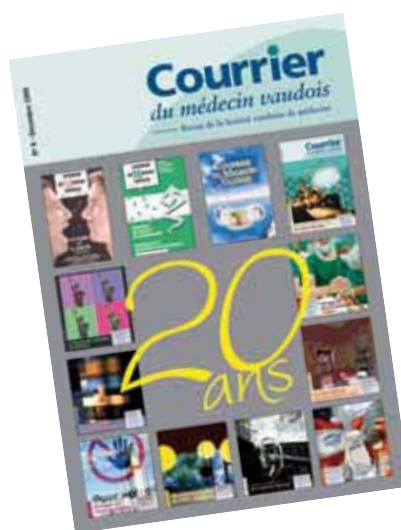
Yves Giroud, à l'occasion du vernissage des 20 ans du CMV au secrétariat de la SVM

- 1^{ère} soirée jazz et 10 ans d'activités du Secrétaire général, Pierre-André Repond.
- Participation aux 20 km de Lausanne (CHUV, ASMAV, prévention, media) et ébauche d'un club sportif à la SVM.



Communication

- 20^e anniversaire du Courrier du médecin vaudois, avec un numéro spécial ainsi qu'un vernissage au secrétariat de la SVM avec les dessins d'Yves Giroud.



- Lancement conjoint avec l'AMG (Association des médecins du canton de Genève) et l'éditeur Médecine et Hygiène d'un magazine des médecins à l'intention de leurs patients intitulé « Planète santé ».



- Distribution d'un guide des soins palliatifs avec le Courrier du médecin vaudois.
- Instauration régulière d'une collaboration avec Barrière.
- Contribution à l'élaboration de l'émission 36.9° de la TSR consacrée au laboratoire.

Bilan 2008 des trésoriers

Rapport des et non du trésorier vu que le titulaire du poste a changé en cours d'année. Devenu président, le Dr Pavillon a cédé cette charge au Dr Burkhalter à l'automne 2008.

L'année 2008 a été faste sur le plan financier. A l'établissement du budget 2008, on pouvait nourrir certaine inquiétudes. La convention donnant mandat de la garde à la SVM et les contrats de transmission électronique des données n'avaient pas encore été renouvelés. Les recettes y afférentes étaient donc incertaines. Le budget ne comprenant aucune marge de manœuvre, l'AD avait décidé d'une modeste augmentation des cotisations.

En fait, les contrats en attente ont été signés. Malgré la campagne pour la votation du 1^{er} juin 2008, les dépenses exceptionnelles pour actions politiques sont restées modestes. Les autres postes du budget ont été respectés sans mauvaise surprise. Comme les années précédentes, les comptes du CDC ont été équilibrés, les recettes représentées par les cotisations des membres, des utilisateurs du module de facturation et les contributions des assureurs à la transmission électronique ont entièrement couvert les dépenses.

Tous ces facteurs ont fait que l'année 2008 a laissé un solde positif, ce qui nous a permis de constituer des réserves pour actions politiques futures et d'assumer sereinement certaines dépenses structurelles. Notre secrétariat a repris celui de la SMSR, nous avons engagé une juriste adjointe du secrétaire général (ô combien précieuse!), les activités du CDC se sont étoffées.

Notre secrétariat s'en trouvait un peu à l'étroit. L'occasion s'est présentée de louer une surface dans le bâtiment de Mornex. A long terme, cette opération sera neutre sur le plan financier car nous pourrons loger in situ les serveurs du CDC actuellement hébergés à grands frais à l'extérieur, mais elle occasionne transitoirement des dépenses supplémentaires que nous pouvons assumer. Quant aux réserves pour actions politiques, l'année 2009 nous montre qu'elles n'étaient pas inutiles !

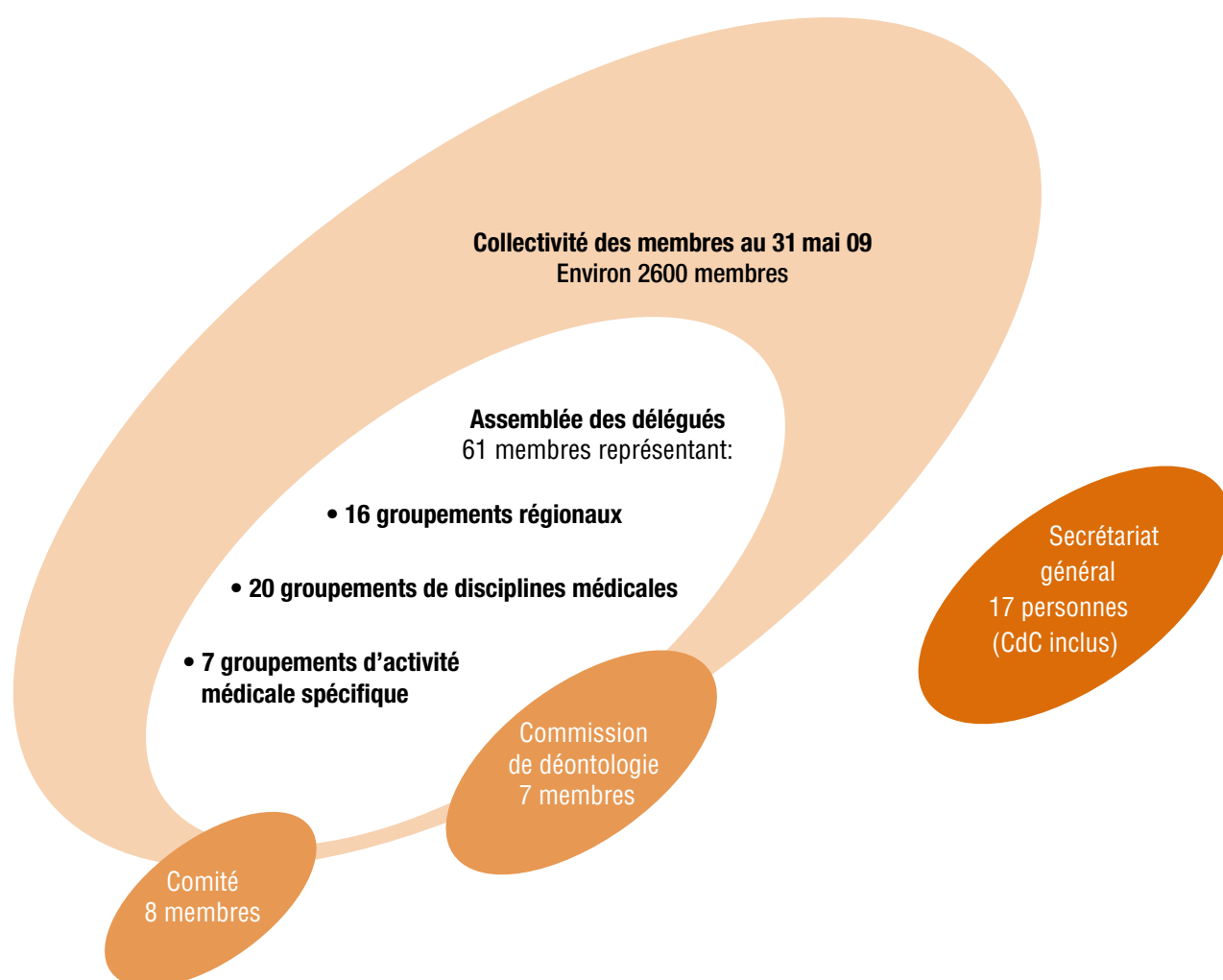
Durant cette période, notre comptable, Mme Tschudi est devenue Mme Albasini, ce qui n'a rien enlevé à l'excellence de son travail et à sa souriante compétence. A elle vont tous nos remerciements.

Jean-Pierre Pavillon
trésorier sortant

Hughes Burkhalter
trésorier



ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE



Collectivité des membres

Constituée de tous les membres ordinaires, la collectivité des membres est le pouvoir suprême de la SVM. Depuis la création de l'Assemblée des délégués et la suppression de l'assemblée générale, elle ratifie les décisions de cette nouvelle instance en ce qui concerne les conventions impliquant l'ensemble des membres de la société et les modifications des statuts. En règle générale, cette ratification se fait par correspondance.

Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués (AD) constitue le parlement des médecins vaudois. Elle compte 61 membres représentant les groupements régionaux, les groupements de disciplines médicales et les groupements d'activités spécifiques de la SVM. Les délégués sont désignés au sein de leurs groupements respectifs et sont élus pour quatre ans et rééligibles deux fois. A l'occasion de la réforme des structures de la SVM en 1998, l'Assemblée générale a été supprimée au profit d'une Assemblée des délégués, plus conforme à la taille de la société, qui se réunit trois fois par année.

Bureau de l'Assemblée des délégués au 31 mai 2009

Dr Pierre De Vevey

Président



Dr Luc Anex
Vice-Président



Dr Patrick Ruchat
Vice-Président

- Election du Dr Charles-Abram Favrod-Coune en qualité de délégué à la Chambre médicale de la FMH et de la Dresse Véronique Monnier-Cornuz en qualité de suppléante.
- Acceptation des comptes 2007 et du budget 2009 de la CAFMED (Caisse d'allocations familiales des médecins).
- Acceptation du nouveau règlement de la garde médicale
- Admission du nouveau Groupement de gestion des soins comme groupement d'activité médicale spécifique ayant un délégué au sein de l'Assemblée des délégués.
- Réélection des Drs Anne-Claire Bloesch et François-Xavier de Preux, ainsi qu'élection des Drs Christian Bryois et Florence Depeursinge comme membres de la Commission de déontologie. Election de Me Lorraine Ruf en qualité de greffière de la Commission de déontologie. Réélection de Dr Claude-F. Goumaz au poste de médiateur.
- Election du Dr Benoît Zurkinden au poste de délégué à la Chambre médicale de la FMH et réélection de la Dresse Corinne Bonard, du Pr Alain Pécoud et du Dr Dominic Vaucher en qualité de suppléants.
- Réélection du Dr Pierre de Vevey au poste de Président du Bureau de l'Assemblée des Délégués et des Drs Luc Anex et Patrick Ruchat aux postes de vice-présidents.
- Adoption des comptes 2007 et du budget 2009 de la SVM

Principales décisions de l'AD en 2008

L'Assemblée des délégués s'est réunie à 3 reprises en 2008 (3 avril, 26 juin, 27 novembre) à la salle des fêtes du casino de Montbenon à Lausanne, à proximité immédiate du secrétariat de la SVM.

- Election du Dr Lennart Magnusson en qualité de Délégué à la Chambre médicale de la FMH et de la Dresse Laure Kovats et du Pr Gérard Vaeber en qualité de suppléants.
- Election du Dr Jean-Pierre Pavillon à la présidence de la SVM.
- Election du Dr Charles A. Steinhäuslin en qualité de vice-président de la SVM pour les médecins libres praticiens et du Dr Lennart Magnusson en qualité de vice-président de la SVM pour les médecins hospitaliers.
- Réélection du Dr Bertrand Vuilleumier et élection des Drs Véronique Monnier Cornuz et Hugues Burkhalter en qualité de membres du Comité de la SVM.

Délégués des régions au 31 mai 2009

ANDRIEU	Jacques	Aigle-Chablais
GUGGI	Vincent	Broye
CRIBLEZ	Claude	Jura
BERTONA	Graziella	Lausanne CHUV-La Sallaz
MASSON	Liliane	Lausanne Est-Pully
RAVESSOUD	Michel	Lausanne Nord-Le Mont
DE HELLER	Henri-Kim	Lausanne Ouest-Prilly-Renens
BANIC	Pedrag	Lausanne-Centre
ANTONINI REVAZ	Sylvie	Lausanne-Sud
FELLRATH	Frédéric	Lavaux-Oron
PERRET	Renaud	Montreux
JUILLARD	Philippe	Morges
KIRCHNER	Volker	Nyon-Rolle-Aubonne
VON ORELLI	Jacques	Pays-d'En-Haut
RUMPF	Michel	Vevey - La Tour de Peilz
HOSNER	Michel	Yverdon-Echallens

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Délégués des disciplines médicales au 31 mai 2009

FRANCILLON	Cyrille	Allergo-immunologues - En alternance avec la Dr Marini
MARINI	Marino	Allergo-immunologues - En alternance avec le Dr Francillon
ANEX	Luc	AMOV
CORBOZ	Jean-Paul	AMOV
DEVEVEY	Pierre	AMOV
DECREY WICK	Hedwige	AMOV
FONJALLAZ	Marie-Henriette	AMOV
JUNOD	Michel	AMOV
LORENZ	Gilles	AMOV
ODIER	Luc	AMOV
RACINE	Charles	AMOV
FLUBACHER	Pierre	Anesthésistes
SCHUMACHER	Daniel	Anesthésistes
GILLARD-BERGUER	Danièle	Cardiologues
VERNET	Olivier	Chirurgiens
GENTON	Amédée	Chirurgiens
PACHE	Thierry	Chirurgiens-orthopédistes
PICTET	Anne	Chirurgiens-plasticiens
CEROTTINI	Jean-Philippe	Dermatologues
THORENS	Joël	Gastro-entérologues - Associés aux Pneumologues
BEURET-LEPORI	Nathalie	Gynécologues
GENOLET	Pierre-Michel	Gynécologues
GENTON-BÜRGISSE	Gabirelle	Médecines complémentaires
HENNY	Christophe	Neurologues
VON FLIEDNER	Vladimir	Onco-hématologues
CHAMERO	Juan	Ophtalmologues
ZWINGLI	Martin	Ophtalmologues
BROSSARD	Edgar	Oto-rhino-laryngologues
CARREL	Olivier	Pédiatres
MULLER SAEGESSER	Gabriela	Pédiatres
JOYET-ABRECHT	Susan	Psychiatres
CASPARY	Jacques	Psychiatres
HURNI	Maurice	Psychiatres
ROULIER VON GUNTEN	Catherine	Psychiatres
TREHEM	Caroline	Psychiatres
ROSSIER	Philippe	Radiologues - Associés aux pathologues
HACK	Isabel	Radiologues - Associés aux pathologues
TERRIEN	Marie-Hélène	Rhumatologues
GABELLON	Serge	Urologues - Associés aux chirurgiens pédiatriques - En alternance avec le Dr Berger
BERGER	Denis	Urologues - Associés aux chirurgiens pédiatriques - En alternance avec le Dr Gabellon

Délégués d'activités médicales spécifiques au 31 mai 2009

VUILLEMIN	Philippe	Groupe de gestion des soins GS2
DELORME	Philippe	Médecins conseils CMS-OMSV
FREYMOND	Daniel	Médecins hospitaliers
JAQUET	Pierre-Yves	Médecins scolaires
MINGER	Fritz	Médecins travaillant en clinique privée
MICHEL	Christian Edouard	Médecins travaillant en établissement médico-social
RUCHAT	Patrick	Médecins-cadres du CHUV

Commission de déontologie

La Commission de déontologie veille au respect des statuts de la SVM ainsi qu'au respect des statuts et du code de déontologie de la Fédération des médecins suisses. Elle est en quelque sorte la cour de justice de la SVM et est notamment compétente pour statuer sur d'éventuels abus en matière de pratique médicale. Tous les membres qui la composent doivent appartenir à la SVM depuis plus de dix ans. Elle travaille étroitement avec le médiateur de la SVM qui a pour charge de régler par la conciliation les différends éventuels entre patients et médecins.

Composition de la Commission au 31 mai 2009

Dr Rothlisberger

Président

Dresse Anne-Claire Bloesch

Membre

Dr Christian Bryois

Membre

Prof. Roger Darioli

Membre

Dresse Florence Depeursinge

Membre

Dr François-Xavier De Preux

Membre

Dr Pierre Kohler

Membre

Comité

Le Comité est l'organe exécutif de la SVM élu par l'Assemblée des délégués. Il est actuellement composé de sept membres élus pour une période de quatre ans et rééligibles deux fois. Son président est lui réélu tous les deux ans, mais au maximum trois fois. Pour l'accomplissement de ses multiples tâches, le Comité s'appuie sur le secrétariat général et diverses commissions. Il peut aussi en créer de nouvelles au besoin.

Membres du Comité au 31 mai 2009

Dr Jean-Pierre Pavillon (1)

Président

Dr Charles-A. Steinhäuslin (2)

Vice-Président

Dr Lennart Magnusson (3)

Vice-Président

Dr Hugues Burkhalter (4)

Trésorier

Dr Jean-Philippe Grob (5)

Secrétaire

Prof. Gérard Waeber (6)

Membre

Dr Bertrand Vuilleumier (7)

Membre

Dresse Véronique Monnier (8)

Membre



ORGANES DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE MÉDECINE

Secrétariat général



Pierre-André Repond
Secrétaire général
(100%)



Véronique Matthey
Adjointe au
secrétaire général (100%)

Secrétariat de direction

- Secrétariat des groupements
- Secrétariat du Comité
- Secrétariat de l'AD
- Garde
- Garde psychiatrique
- Assistantes médicales
- Formation continue (FC)
- Gestion d'événements et photographies
(20 Km de Lausanne)
- Courrier du Médecin Vaudois
- Commission de déontologie
- Secrétariat de la SMSR



Nicole Zeder
Assistante du secrétaire
général (100%)



Sindy Gudit
Collaboratrice du
secrétaire général (100%)



Catherine Saib
Resp. Service aux membres,
RH et dmin. (90%)



Fariba De Francesco
Secrétaire, Resp. FC
Photographe (60%)



Catherine Borgeaud Papi
Secrétaire coordinatrice
(70%)



Véronique Hegi
Service des admissions
et gestion des membres
(70%)



Pauline Maret
Secrétaire réceptionniste
(100%)

Service aux membres

- Gestion du service aux membres: droit, assurances, facturation, gestion de cabinets, base de données, admissions, informations
- Gestion des ressources humaines
- Gestion de l'administration et des services généraux
- Gestion des événements et projets spéciaux (JSVM)
- Réception – accueil



- Elaboration et suivi des stratégies de la svm
- Analyses juridique et politiques.
- soutien au décisions des instances de la svm (Comité, assemblées des délégués, groupements , commissions)
- Négociations des conventions et défense des intérêts de la professions
- Communication interne et externe (courrier du médecin vaudois, mailings, publications, media)
- Suivi des relations avec les partenaires professionnels, le monde politique et l'adminstration
- Direction du secrétariat général
- Mise en place et entretien d'un réseau de compétences externes (notamment juridiques)
- Identification, recherche de financement et réalisation de projets valorisant le rôle du médecin
- Développements des services individuels et collectifs destinées aux membres (fondation LPP, informatique, assurances)
- Recherche, conduite et administration des mandats externes (société médicale de la suisse romande. Etc.)

Centre de confiance (CdC)

- Développement du CdC
- Développement du programme de facturation
- Hotline
- Gestion des transferts électroniques de données
- Statistiques
- Service informatique des membres SVM et du secrétariat
- Formation
- Conseils clients

Comptabilité

- Comptabilité SVM, Intras, LPP, GMH; SMSR
- Budget
- Facturation
- Analyse et suivi des débiteurs et créanciers
- Gestion analytique
- Bouclements annuels



Pierre Droz
Conseiller clientèle CdC
(100%)



Jean-Marie Gacond
Informaticien
Développeur du CdC
(100%)



Julie Hemmeler
Hotline et formation CdC
(100%)



Sandra Albasini
Comptable (40%)



Hélène La Grotteria
Collaboratrice CdC
Webmaster (80%)



Patrice Normand
Informaticien Développeur
du CdC (100%)



Denis Pittet
Conseiller clientèle CdC
(60%)



Kristel Zuchuat
Comptable (100%)

RAPPORTS

2008

Commission de déontologie de la SVM (CD)

La Commission de déontologie a été fort occupée au cours de l'an passé. Elle a siégé huit fois en séances plénières et à de nombreuses reprises en délégations d'un ou plusieurs membres.

Huit nouvelles instructions ont été ouvertes en cours d'année. Elles concernent des faits de toute nature allant de la publicité abusive jusqu'à l'acceptation de dispositions testamentaires avantageuses par un médecin.

Dix affaires ont été bouclées en 2008 alors qu'une quinzaine d'autres sont encore en instruction. Pour des raisons de procédure (recours contre nos décisions auprès de la FMH, actions auprès du Tribunal d'arrondissement), plusieurs dossiers vieux de plus de six ans ne sont pas encore résolus.

Une affaire vieille de près de dix ans a pu enfin être jugée de façon définitive : un confrère a été condamné pour avoir prescrit de l'EPO à des sportifs et pour s'être exprimé publiquement en faveur du dopage pour les sportifs de pointe.

Nous constatons de plus en plus l'intervention d'avocats qui viennent défendre les intérêts de confrères dénoncés auprès de notre Commission. Cet état de fait conduit parfois à un juridisme regrettable pour nous autres médecins. Les Drs Catherine Lomier Viret et Jacques Bidiville ont quitté la Commission après y avoir siégé pendant huit ans. Me Claire Charton nous quitte également après avoir fonctionné comme juriste depuis près de treize ans. Tous sont remerciés pour leur travail, leur fidélité et leur amitié. Pour les remplacer, l'Assemblée des délégués de novembre 2008 a élu les Drs Florence Depeursinge et Christian Bryois ainsi que Me Lorraine Ruf.

La Commission de déontologie a par ailleurs collaboré régulièrement avec le Dr Claude-F. Goumaz, médiateur de la SVM que nous remercions pour sa disponibilité et son efficacité.

Dr Benoît Roethlisberger
Président



Rapport du médiateur

A la demande ou avec l'accord de la Commission de déontologie, conformément aux statuts de la SVM, le médiateur est intervenu en 2008 à 22 reprises dans les situations suivantes :

- 5 médiations patient-médecin dont 4 abouties à satisfaction des parties et 1 échec
- Instruction de 3 affaires avec retour à la CD
- 9 conseils téléphoniques et/ou écrits à des confrères, à des patients et à la SVM
- Participation à 2 séances de la CD
- Collaboration, instructive et sympathique, à 2 reprises, avec Madame Véronique Matthey, adjointe au Secrétaire général, pour la création de dossiers à l'intention des membres de la SVM, sur la créance d'honoraires et sur le secret médical
- 1 entretien avec une journaliste sur le rôle du médiateur de la SVM

Le 29 novembre 2007, le Dr Benoît Roethlisberger a été élu Président de la CD par l'AD en remplacement du Dr Daniel Russ, arrivé en fin de mandat. Le soussigné tient à redire à ce dernier sa reconnaissance pour l'aide amicale apportée au cours de leur collaboration. De même, il exprime sa gratitude au Président actuel, ainsi qu'aux membres de la CD, pour leur soutien efficace.

Dr Claude-F. Goumaz
Médiateur de la SVM



Commission cantonale des apprenties assistantes médicales

L'année 2008 a été marquée par la démission du Dr Jean-Paul Morattel de la Présidence de notre Commission. Après plusieurs années de labeur et de dialogue durant lesquelles il a contribué à la mise en place du nouveau cursus d'apprentissage en 3 ans, dont la première année en milieu scolaire, le Dr Morattel mérite toute notre reconnaissance pour son engagement. Qu'il soit ici très chaleureusement remercié.

Les défis à venir sont nombreux pour celui qui lui succède. Que l'on pense à la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale sur la formation des assistants médicaux (sic) ou aux décisions insensées concernant le tarif des analyses faites au cabinet. L'avenir de la formation – et de la profession d'assistante médicale – semble bien incertain. En effet, si les praticiens venaient à renoncer au laboratoire, le métier d'assistante médicale perdrait certainement beaucoup de sa substance.

A l'heure où j'écris ces lignes, il semble que les médecins vaudois vont fortement s'engager pour sauver leurs laboratoires et soutenir leurs (apprenties) assistantes médicales.

En luttant pour maintenir la qualité des soins dans ce pays, nous luttons aussi pour nos futures Collaboratrices.

Dr Blaise Ingold

Président

Composition de la Commission au 31 mai 2009

Dr Blaise Ingold, président

Dr Claude Bourquin

Dr Wilfred-Eric Rusterholz



Commission paritaire santésuisse / Société vaudoise de médecine

Le rapport d'activité 2007, se concluait par ce constat: «La Société vaudoise de médecine déplore ce nouveau mode de fonctionnement de santésuisse, cette dernière refusant l'instruction conjointe des dossiers de médecins hors norme statistique. Nous souhaitons que ce mode de fonctionnement de santésuisse soit modifié pour l'avenir». L'attitude de l'organisme faïtier des assureurs maladie en 2008, ne fut que la répétition de son mode de fonctionnement 2007. Le Comité de la Société vaudoise de médecine à donc, en cohérence avec l'annonce faite à l'organisme faïtier des assureur maladie fin 2007, refusé de participer à la mascarade proposée, renonçant donc à siéger dans une commission paritaire «alibi».

Dans les faits, santésuisse a de nouveau soumis à la Société vaudoise de médecine une liste de médecins à examiner en commission paritaire dans des délais tellement tardifs qu'il était matériellement impossible de le faire correctement. D'autre part, l'organisme faïtier des assureurs maladie a introduit des actions judiciaires contre des médecins dont il n'avait pas l'intention de présenter les situations en commission paritaire. A notre connaissance, ces actions n'ont pas abouti, aucun médecin n'ayant été contraint à une rétrocession d'honoraires.

Nous appelons un changement d'attitude de santésuisse, si ce n'est de personnes au sein de sa représentation locale. Le but recherché par le comité de la Société vaudoise de médecine n'est ni de faire de l'obstruction, ni de protéger les rares confrères qui abuseraient. Nous voulons pouvoir examiner les cas litigieux dans la sérénité et en disposant du temps nécessaire, pour donner un préavis objectif.

Nous réitérons donc fin 2008, la même demande qu'en 2007, en espérant que nous pourrions trouver avec santésuisse un mode de fonctionnement respectueux de chacun. Dans l'intervalle, le comité de la Société vaudoise de médecine doit être tenu au courant des procédures en cours, car contrairement aux engagements pris, santésuisse ne transmet pas de liste des médecins avertis ou poursuivis. Une nouvelle vague de lettres a été à nouveau envoyée unilatéralement fin 2008.

Pour que le comité de la Société vaudoise de médecine puisse valablement défendre les membres de la société, il est également impératif que chacun transmette ses données de facturation au Centre de Confiance des médecins vaudois et que les médecins qui font l'objet de procédures contactent les instances dirigeantes de la société.

Au vu de la situation début 2009, l'appel de la SVM semble avoir été entendu.

Dr Charles-A. Steinhäuslin

Membres SVM au 31 mai 2009

Dr Jean-Philippe Grob

Dr Jean-Pierre Pavillon

M. Pierre-André Repond

Dr Charles-A. Steinhäuslin



Commission de modération des honoraires en ambulatoire (CoMoHo)

La commission de modération des honoraires (CoMoHo) traite principalement des litiges financiers pouvant survenir entre patients et médecins s'agissant des prestations ambulatoires. En 2008, ce sont 33 dossiers qui ont été traités par la CoMoHo.

Ce sont les patients qui saisissent en majorité la CoMoHo (26), plus rarement les assureurs maladie (4), et en 2008, à 2 reprises les services de l'Etat ainsi qu'un avocat mandaté par un assuré. La CoMoHo n'intervient donc pas uniquement en cas de litige, mais également afin de préciser le bon usage de la structure tarifaire TarMed, ainsi que la législation en vigueur.

Les litiges concernaient à dix-huit reprises des médecins indépendants, à deux reprises des permanences médicales et deux fois l'ambulatoire du CHUV. En raison de l'impossibilité de résoudre à l'amiable trois cas, ceux-ci ont été transmis à la Commission de déontologie pour instruction complémentaire.

La CoMoHo regrette le fait que souvent elle soit saisie, alors qu'aucun contact n'a été pris avec le médecin éditeur de la facture. D'autre part, la CoMoHo déplore également d'être parfois saisie en raison de l'absence d'entrée en matière du médecin éditeur de la facture. Dans ces cas, la CoMoHo peut juger profitable l'intervention du médiateur de la Société vaudoise de médecine. La survenue d'un litige concernant le mode de facturation du médecin est la plupart du temps le reflet d'une difficulté relationnelle entre patient et médecin, mettant souvent fin à la relation thérapeutique. La CoMoHo attache donc une attention particulière à ce que les intérêts des différents intervenants soient respectés.

Dr Charles A. Steinhäuslin

Membres de la commission au 31 mai 2009

Dr Charles A. Steinhäuslin

Dr Bertrand Vuilleumier



Commission cantonale de la garde et Bureau de la garde SVM

2008 aura été une année charnière pour l'organisation de la garde dans notre canton. Année d'aboutissement, fin d'une ère et passage à des temps nouveaux.

Aboutissement, car l'Assemblée des délégués a définitivement approuvé le règlement de la garde qui prend acte de l'obligation légale et en fixe les modalités. La taxe de non-garde sera perçue dès 2009. Parallèlement, le mandat que nous confère l'Etat de Vaud a été prolongé et sa contribution financière adaptée.

Fin d'une ère, car le modèle de garde qu'entérine ce règlement a atteint ses limites. Le nombre de médecins de premier recours susceptibles d'assumer la garde diminue dangereusement. Dans plusieurs régions, la majorité des médecins ont dépassé 60 ans et, dès l'année prochaine, la garde ne pourra plus être assumée dans le cadre du système actuel.

Membres de la commission au 31 mai 2009

Dr Jean-Pierre Pavillon, président

Bureau

Dr Christophe Bernard,	Secteur Nord
Dr Pierre Lavanchy	Secteur Est
Dr Jean-Pierre Pavillon	Représentant du Comité de la SVM
Dr Michel Ravessoud	Secteur Centre
Dr Pierre Widmer	Secteur Ouest

Aube de temps nouveaux, car nous devons inventer un nouveau système qui à la fois réponde aux besoins de la population et soit compatible avec l'évolution de la démographie médicale. Aujourd'hui, la lourdeur de la garde est un obstacle aux installations en périphérie. Nous devons donc trouver une organisation qui valorise les médecins qui y participent et qui respecte leur qualité de vie. De nombreux modèles existent: Baden, le Valais etc. En nous inspirant de ce qui a été réalisé ailleurs, nous devons mettre au point un système adapté à la démographie et à la géographie vaudoise. C'est un énorme défi. Un groupe de travail formé du Bureau de la garde et d'une délégation du comité de l'AMOV s'est attelé à cette tâche et rendra ses premières conclusions au début de l'été 2009.

Au niveau institutionnel, le Dr Etienne Verrey a démissionné du bureau après de nombreuses années d'engagement sans faille. Je le remercie infiniment pour sa grande implication. Il a été remplacé pour l'Est vaudois par le Dr Pierre Lavanchy de Vevey.

Dr Jean-Pierre Pavillon

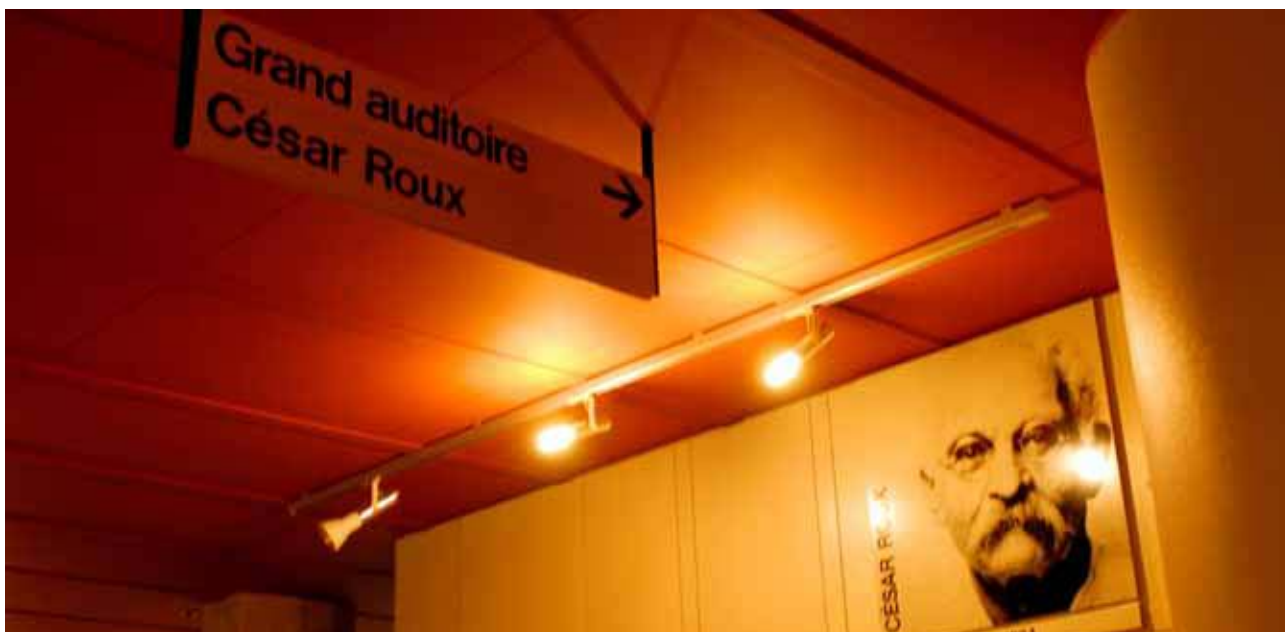
Président

Responsables par secteur et représentants

Aigle	Dr Jean-François Anex
Aubonne-Rolle-Gimel	Dr Pierre-Alain Robert
Avenches	Dr Edmond Pradervand
Combremont-Thierrens	Dr Jacques Perrin
Cossonay-Penthalaz	Dresse Christiane Bettens
Echallens	Dr Claude Béguin
Grandson/Bonvillars-Concise	Dr Jean-Blaise Jaccard
La Vallée	Dr Seyed Madani
Lausanne	Dr Michel Ravessoud
Lavaux	Dr Claudio Sidoti Pinto
Les Diablerets, Les Ormonts-Leysin	Dr Pascal Gertsch
Montreux	Dr Adrian Heini
Morges et environs	Dr Yves-Marie Wasem
Moudon	Dr Jean-Marc Hurni
Nyon-Coppet	Dr Pierre Widmer
Oron-Mezières	Dr Marc Polikowski
Payerne	Dr Dominique Schafer
Pays d'Enhaut	Dr Alfred Bornet
Pied du Jura : Apples, Bière, La Sarraz	Dr François Burnier
Renens et environs	Dr Philippe Turin/Dr Jacques Dubi
Sainte-Croix	Dr Roland Chevalley
Vallorbe et Orbe	Dr Charles Dvorak
Vevey	Dr Patrick Brand
Villars-Gryon	Dr Constantin Baraschi
Yverdon	Dr Christophe Bernard

Dermatologues	Dresse Sonia Vollenweider Roten, représentante
GMCP	Dr Amédée Genton, président
Ophtalmologues	Dr Juan Chamero, président
ORL	Dr Joël Gagnebin, représentant
Psychiatres	Dr Jacques Baudat, représentant
Représentant du Comité de la SVM	Dr Jean-Pierre Pavillon





Commission pour la formation continue de la SVM

Durant l'année académique 2007-2008, neuf Jeudis de la Vaudoise ont été organisés avec une participation remarquable de quelque 1'460 médecins. Les thèmes retenus furent divers, avec notamment des mises au point sur les plans ORL, psychiatrique, de la nutrition, de l'infectiologie, des syncopes, de la gynécologie, de l'urologie et de la médecine interne. Les membres de la Commission pour la formation continue ont tenté de respecter les différents vœux émis quant aux choix des thèmes des Jeudis et à leur déroulement qui, traditionnellement, consiste en un cours ex cathedra et des séminaires interactifs.

Depuis quelques années, la Commission est également responsable, sous la direction du Dr Ph. Staeger, de l'élaboration du cours d'Urgence à domicile. Ces cours, qui comptaient initialement 12 ateliers sur des thèmes variés, se sont étoffés pour offrir une quinzaine d'ateliers en 2007 et 18 en 2008. Le succès fut tel que le cours a été organisé dans le canton de Neuchâtel. La Commission pour la formation continue est très heureuse du succès global rencontré par les cours, de leur fréquentation et de leur évaluation globalement excellente.

Ces formations visent à optimiser les compétences et le savoir non seulement des médecins de notre société, mais de manière nouvelle et unique, également nos collègues des cantons voisins. En dernier lieu, le cours d'urgence est reconnu par la FMH pour son plan de formation postgrade en Médecine interne. Par contre, nous regrettons vivement que la Société Suisse de Médecine Générale ne reconnaisse pas pour l'instant ce cours. Cette reconnaissance est importante, puisqu'elle va permettre l'accès au cours de nos collègues médecins en formation et ceci ne peut que favoriser les interactions entre jeunes collègues en formation et la SVM. Le succès de ces cours est le reflet d'un engagement remarquable des membres de la Commission que je tiens à remercier par ces quelques lignes.

Prof. Gérard Waeber
Président

Membres de la Commission au 31 mai 2009

Prof. Gérard Waeber, président
Dr Marc Bonard
Dr Stéphane David
Dresse Christiane Galland
Dr François Henry
Dr Michel Hosner
Dresse Anne-France Mayor
Prof. Alain Pécoud
Dr Alain Schwob
Dr Philippe Staeger



Commission de laboratoire

«Laboratoire, vous avez dit laboratoire...!»

L'année 2008 restera sans doute dans les annales de la SVM comme «l'annus horribilis» du laboratoire du praticien.

C'est de façon fortuite que nous avons entendu début juin une rumeur qui parlait d'un nouveau tarif du laboratoire en suisse au contenu horrifiant. Mi-juin devait malheureusement confirmer cette rumeur lorsque nous avons pu consulter ce nouveau tarif concocté par l'OFSP pour le remboursement des examens de laboratoire par l'assurance de base en Suisse.

Une rapide analyse de son impact sur le financement des laboratoires de cabinets médicaux dans le canton permettait de mettre en évidence des pertes telles qu'elles mettaient en péril l'existence même de ces laboratoires. Une consultation électronique rapide qui ramenait plus de 550 réponses de médecins de la SVM confirmait par ailleurs que cette crainte était fondée et que plus de 600 postes de travail (350 EPT) seraient en danger dans le canton suite à cette mesure.

L'analyse de ce nouveau tarif a immédiatement amené l'ensemble des professionnels du laboratoire en Suisse à réagir de façon très négative, tant en ce qui concerne le tarif lui-même qu'en ce qui concerne la manière dont il avait été élaboré. Ce dernier point, pas toujours bien connu, mérite en effet quelques explications.

Il y a de nombreuses années que des spécialistes du laboratoire de tous bords siégeaient au sein de la commission REVAL dont le but était, précisément, la révision continue de la liste des analyses de laboratoire à charge de l'assurance maladie. En juin 2006, sans explications, ladite REVAL a été dissoute.

C'est donc en «catimini» que l'OFSP a mandaté des «experts externes», un cabinet de consultants Bâlois sans grande connaissance du laboratoire, pour concocter un nouveau tarif basé essentiellement sur l'économie à tout prix. Les prétextes invoqués vont de la possibilité d'obtenir des économies par l'automatisation à outrance des analyses de base à l'existence de tarifs très bons marchés en Allemagne et en Autriche.



Il n'est pas nécessaire d'être un expert en la matière pour noter que les grandes séries d'analyses ne pourront jamais s'appliquer aux laboratoires de cabinet et une rapide étude du marché des laboratoires allemands et autrichiens révèle que, dans ces deux pays, existent d'autres tarifs plus onéreux permettant aux laboratoires de survivre.

Des critiques multiples se sont élevées contre ce nouveau tarif, révélant ses multiples anomalies, pour ne pas dire inepties, les dangers qu'il fait courir sur l'emploi en période de crise financière et, comble de l'absurdité, le danger réel d'une augmentation des coûts de la santé.

A la fin de l'année 2008 aucune de ces critiques n'a été entendue, l'OFSP et son ministre Pascal Couchepin refusant toute forme de dialogue constructive.

C'est ainsi que le nouveau tarif a été annoncé par Monsieur Couchepin le 29 janvier 2009, et sa mise en œuvre prévue pour le 1^{er} juillet 2009.

Le refus de nos autorités de toute concertation ne pouvait qu'amener aux manifestations du printemps 2009 et aux diverses formes de grève qui ont fait suite. La SVM, en collaboration avec l'AMG genevoise, a pris la tête du front du refus au niveau suisse et continuera à le faire pour tenter de sauver les laboratoires des médecins et la qualité de la médecine de premier recours.

Dr Jean-Philippe Grob
Président



Groupement des médecins hospitaliers (GMH)

En 2008, le Bureau du GMH s'est réuni une fois par mois et à deux reprises avec les doyens des hôpitaux de la FHV. Mandat a été donné à la fiduciaire Ernst & Young de contrôler l'application du modèle de rémunération des médecins-chefs, modèle qui diffère d'un hôpital à l'autre mais qui doit respecter les exigences minimum de la Convention Collective de Travail (CCT) et assurer une redistribution de la totalité des honoraires générés par les médecins.

Nous tenons à souligner l'excellent accueil et la disponibilité des services comptables de tous les hôpitaux. Ceci a permis à la fiduciaire de travailler rapidement et de rendre un rapport complet pour chaque hôpital attestant du fonctionnement adéquat des différents modèles de rémunération.

De nouvelles directives ont été édictées par le SSP concernant la nomination des médecins-chefs et agréés dans les hôpitaux publics. Le GMH a été consulté et ses remarques ont été partiellement prises en compte.

Le statut de médecins-agrégés n'est toujours pas réglé. Un groupe de travail composé de représentants des gastroentérologues, ORL et urologues se penchent sur ce problème. Faut-il une CCT allégée ou une autre forme de contrat qui permette de protéger les agréés et d'instaurer une solidarité ? La question reste pour le moment ouverte. Cette problématique a été soumise à Me Wyler.

Les Drs Guisan, Blanco et Trisconi ont quitté le Bureau du GMH dans le courant 2008. Ils ont été remplacés par la Dresse Gyger et les Drs Baumgartner et Chenevart. Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du Bureau du GMH.

Dr J.-J. Boillat

Président

Membres du Bureau au 31 mai 2009

Dr Jean-Joseph Boillat, président

Dr Arido Agrifoglio

Dr Jean-Daniel Baumgartner

Dr Christian Berberat

Dr Philippe Chenevart

Dr Oscar Daher

Dr Benoît de Mural

Dr Daniel Freymond

Dresse Dominique Gyger

Dr Jean-Michel Hostettler

Dr Pierre Rosset

Dr Joël Thorens



Groupement des médecins travaillant en cliniques privées (GMCP)

Les membres du groupement des médecins travaillant en cliniques privées sont habités par un sentiment d'incertitude, voire d'inquiétude, face aux changements qui se profilent pour les années à venir.

Premièrement, la révision LAMal des critères de planification hospitalière les confronte à une problématique stratégique sur laquelle ils n'ont peu ou pas les moyens de prendre influence. En effet, les cliniques privées vont devoir choisir entre le maintien de leur statut actuel, la fuite en avant vers un système totalement hors LAMal ou, au contraire, l'inclusion dans la planification cantonale avec l'acceptation des conditions requises.

Deuxièmement, l'introduction en 2012 d'un financement hospitalier fondé sur des forfaits par pathologie va très probablement concerner également les cliniques privées, et donc les médecins, pour la part LAMal, mais possiblement aussi pour les conventions passées avec les assureurs LCA.

Si les médecins n'obtiennent pas les garanties nécessaires, une telle évolution pourrait bien alors condamner le statut d'agréé que nos membres connaissent actuellement et qui offre à nos patients le libre choix du médecin et la garantie d'une prise en charge qualifiée personnalisée.

Ces changements justifient pleinement la définition du cadre général dans lequel les médecins fourniront leurs prestations à l'avenir, en particulier celui de ceux dont la spécialité implique une activité essentiellement hospitalière. A cet effet, le comité estime indispensable d'ouvrir, sans délai, des négociations constructives avec les directions des cliniques privées et leur organisation faîtière.

Dr Amédée Genton

Président

Composition de la Commission au 31 mai 2009

Dr Amédée Genton, président

Dr Jean-Pierre Boss

Dr Jean-Paul Chatelain

Dr Jean-Philippe Guinard

Dr Christian Gygi

Dr Fritz Minger

Dr Charles-A. Steinhäuslin



Groupement des médecins travaillant en EMS (GMEMS)

Tiens, déjà un an depuis la parution du dernier rapport d'activité! Le temps, toujours quantifiable par les mêmes méthodes, semble s'accélérer. Si cette impression existe, nous le disent nos aînés, cela signifie que le nombre d'activités, donc le travail, ne fait qu'augmenter. Cela semble vrai également pour notre groupement.

Le Bureau du GMEMS s'est réuni à 5 reprises en 2008, sans compter les réunions de groupes, de missions, ou d'AG. Le GMEMS a participé à la Consolidation de la formation continue pour les médecins et médecins gériatres d'EMS, à la Validation des actes médico-délégués en EMS, au Cercle de qualité en EMS, à une Journée sur les UAT (Unités d'accueil temporaire), à un projet de l'association ARPEGE sur les moyens de contention et à un autre «Alzheimer Vaud». Nous avons aussi offert trois formations: Droit et devoir des médecins en EMS (15 mai), Docteur j'ai mal, évaluation et traitement de la douleur chez nos aînés en EMS (25 septembre) et Le traitement du diabète en EMS (20 novembre).

- Le SSP (Service de la santé publique), avec les organisations faîtières des EMS a rédigé une recommandation concernant les actes médico-techniques délégués en demandant au GMEMS de participer à la validation du document, accepté depuis par le SSP.
- Depuis l'introduction de la LaMal, il a été imposé aux médecins d'EMS vaudois de ne rédiger que des ordonnances nominatives, ce qui a entraîné un gaspillage de médicaments et ruiné tous les efforts effectués jusque là pour en diminuer les dépenses. En 2006, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place un dispositif de maîtrise des coûts des médicaments, tout en optimisant la qualité des TTT. Le DSAS a désigné une structure de projet dont le comité de pilotage, constitué par des représentants des diverses organisations faîtières intéressées par le projet, ainsi que le GMEMS, a pour but final de proposer un ou plusieurs modèles de rémunération de la prestation d'assistance pharmaceutique avec recherche de rationalisation des traitements en EMS.
- Le 5 septembre 2008, le GMEMS a représenté les médecins travaillant en EMS lors de la journée: 20 ans d'UAT, comment poursuivre? Cette Journée organisée par l'AVDEMS et la commission des structures intermédiaires (COSI) de l'Etat de Vaud, a présenté tous les acteurs du domaine de la santé vaudoise ayant un contact avec les UAT. En conclusion, l'UAT est une structure intermédiaire en plein développement et les moyens doivent être augmentés.

- En 2008, le chef du DSAS Pierre-Yves Maillard a décidé de réduire au maximum les moyens de contention en EMS en s'appuyant sur de nouvelles grilles d'évaluation CIVEMS (Coordination Interservices des Visites en EMS). Ces visites CIVEMS ont souvent été mal vécues par bon nombre d'EMS. ARPEGE (Association pour la Recherche et la Promotion en Établissements Gériatopsychiatriques) a demandé au GMEMS de participer au projet de mise au point d'un logiciel informatique permettant la validation de la mise en place des moyens de contraintes, conformément aux demandes de la Loi, et acceptée par le SSP (participant au projet).
- Depuis le 1^{er} octobre 2008, le GMEMS est intégré à un groupe de travail mandaté par le chef du DSAS, qui a comme but l'amélioration du dispositif de prise en charge des patients souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de démences dans le canton de Vaud.

2009 débute en fanfare avec une AG extraordinaire sur EXIT, une formation continue qui bat son plein: trois thèmes et un symposium. Rencontres déjà fixées avec les trois associations faîtières des EMS, puis avec santésuisse et...

Dr Ferdinand Beffa
Président

Composition du Bureau au 31 mai 2009

Dr Ferdinand Beffa, président
Dr Serge Cuttelod
Dr Pierre de Luze
Dr Pierre Lavanchy
Dr Christian Edouard Michel
Dr Michel Pithon
Dr Philippe Vuillemin



Groupement des médecins scolaires vaudois (GMSV)

L'année 2008 fut une année de changement pour le comité du GMSV, dans sa composition avec l'arrivée d'Isabelle Jaeger, de Marie Sommer et d'Hélène Prince-dit-Clottu, comme dans ses tâches.

La saga pour une juste rémunération du médecin scolaire vaudois, commencée en 2002, s'est terminée en juin 2008 avec l'acceptation par le Conseil d'Etat de l'alignement de notre rémunération sur celle des autres médecins mandatés par l'Administration.

Deux après-midi de formation ont été organisés: en avril, le Prof. Krompecher nous a parlé du secret médical dans le cadre scolaire. Quant à la formation de septembre, il s'agissait plutôt d'une information sur les changements qui se dessinent en médecine scolaire. Malgré de très bonnes évaluations, la participation à ces après-midi est en baisse. Nous allons donc essayer de redéfinir les besoins de nos membres avant de proposer de nouvelles formations.

La prise en charge des élèves avec besoins particuliers est en mutation: le comité s'informe et prend part via Marie Sommer aux réflexions sur l'application de la RPT (réforme de la pédagogie spécialisée et des mesures pédagogiques).



L'ODES (Office des écoles en santé) va muer en UDES (Unité des écoles en santé). Cette réorganisation est propice à la rédaction d'un nouveau cahier des charges du médecin scolaire vaudois: quel est son rôle, sa fonction, ses limites, ses responsabilités et... son avenir? Un groupe de travail composé de membres du GMSV, d'Isabelle Jaeger et d'Olivier Duperrex, responsable des médecins scolaires auprès de l'O(U)DES, a été créé pour mener cette réflexion, qui sera ensuite élargie aux instances décisionnelles. Nul doute que ce questionnement, qui devrait déboucher sur une redéfinition de notre pratique, va mobiliser et passionner ces prochains mois le comité et j'espère aussi les membres.

Dresse Marie-Odile Gubler

Présidente

Composition du Bureau au 31 mai 2009

Dresse Marie-Odile Gubler, présidente, pédiatre à Lausanne

Dr Pierre-Yves Jaquet, médecin généraliste à Begnins

Dresse Isabelle Jaeger, pédiatre chef de clinique à l'UMSA

Dresse Hélène Prince-dit-Clottu, pédiatre à Pully

Dresse Marie Sommer, pédiatre à Yverdon.



Réseau de santé des requérants d'asile et migrants (FARMED)

Représentation de la SVM à la direction de l'OMSV

La crise financière est le sujet fréquent des conversations, le chômage guette beaucoup de monde, les soins à domicile ont encore de l'avenir devant eux. Sur ce terrain, on parle toujours et encore de croissance (actuellement, elle se situe à plus de 5%). Les EMS nécessaires à notre population vieillissant davantage ne sont pas encore construits et il faut donc toujours assumer, de plus en plus et in fine, les soins auprès de ceux qui ne sont pas encore à l'hôpital ou de ceux qui en sortent de plus en plus tôt. L'arrivée d'un outil de gestion informatique (RAI – Resident assessment instrument-Home care), prévue pour 2006, devrait se mettre en place prudemment cette année et devenir progressivement une aide précieuse.

La restructuration de la gouvernance des soins à domicile va changer de forme à partir de la nouvelle Loi sur les soins à domicile pour créer l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile) probablement dès 2010. La SVM n'a pas été entendue quant à une présence médicale au sein du conseil d'administration. Je terminerai donc en même temps mon mandat de représentant de la SVM. Je ne peux que regretter cette posture politicienne qui ne veut plus voir le rôle de praticien, expert du domaine des soins, dans les instances dirigeantes. Il n'y a plus guère que le Grand Conseil qui puisse dès lors modifier la loi.

Découvrir d'autres rubriques:

<http://www.aide-soins-domicile-vaud.ch>

Dr Jean-Frédéric Leuenberger
Représentant de la SVM à l'OMSV



Le soussigné a participé une année encore au COPIL (comité de pilotage du réseau Farmed) en tant que représentant en particulier des médecins de premiers recours et en général de l'ensemble de la SVM. L'année 2008 a été marquée par un afflux important de demandeurs d'asile et chacun a dû y mettre du sien. Le COPIL a œuvré d'arrache-pied pour coordonner l'ensemble des activités du réseau en collaboration avec ses différents partenaires: Etat, assurances, service de la population, service sociaux, CHUV, PMU, établissements spécialisés, Appartenances, médecins de premier recours, spécialistes, etc.

L'EVAM (Etablissement vaudois d'aide aux migrants) a beaucoup contribué pour qu'une solution de logement acceptable soit trouvée pour chaque demandeur, qu'il soit seul, en famille, adulte ou enfant. Il a fallu créer de nouveaux centres d'hébergement collectif, conserver les appartements déjà loués, en trouver de nouveaux et finalement demander la collaboration de pensions et de petits hôtels. Le CSI (Centre de soins infirmiers), basé à la PMU avec plusieurs antennes fixes et mobiles dans tout le canton, a été particulièrement actif, accaparé qu'il a été par les bilans de santé à l'entrée en Suisse, la Confédération ayant remis cette mission aux cantons. Les infirmiers et infirmières du CSI, comme les assistants et assistantes sociales de l'EVAM, ont dû changer leurs priorités, se consacrant particulièrement aux nouveaux venus, au détriment des requérants d'asile déjà sur place parfois depuis de longues années. Un des principes fondamentaux au départ du réseau: un médecin – une infirmière – un assistant social – un pharmacien pour chaque requérant d'asile, a quelque peu été ébranlé, la collaboration interdisciplinaire devenant toujours plus difficile, faute de temps, de moyens et d'argent. Fort heureusement, les choses se sont faites quand même, mais au prix d'efforts considérables. Nous n'en dirons pas plus sur le réseau FARMED, toute information pouvant être trouvée en consultant le réseau www.isesuisse.ch/farmed ou en s'adressant soit au CSI à la PMU (téléphone 021/314.77.00), au secrétariat du réseau lui-même (téléphone 021/641.05.80) ou encore à la centrale des traductions d'EVAM (téléphone 021/557.05.50).

Le soussigné a décidé, étant proche de la retraite, de quitter le bateau après une longue traversée au cours de laquelle il a peut-être apporté de ses compétences et de son savoir, mais surtout beaucoup appris des autres partenaires de la Santé. Puisse son successeur, car il est fondamental qu'un médecin, si possible de premier recours, continue à faire partie de l'équipage, avoir assez de temps et d'énergie pour faire encore mieux que son prédécesseur.

Dr Jean-Marc Mermoud
*Représentant de la SVM
au comité de pilotage
du Réseau FRAMED*



NOUVEAUX MEMBRES 2008

(admis à la SVM au cours de l'année 2008)

Anesthésiologie

MOREILLON Jessica

Anesthésiologie, Médecine intensive

Acupuncture-MTC (ASA)

VAN TULDER Laurence

Cardiologie, Médecine interne

Médecine d'urgence (SSMUS)

KATZ Eugène

Chirurgie

PROBST Hervé

Chirurgie cardiaque et vasculaire thoracique

ZABOT Jean-Michel

Chirurgie maxillo-faciale

GREGORI Rita

Chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur

BALLHAUSEN Tobias

ECHEVERRI Santiago

ERROUANE Samir

PILLOUD Maxime

SADOWSKI Michel

SADRI Hassan

SAGLINI Marco

Chirurgie, Chirurgie générale et d'urgence

Chirurgie vasculaire

DEMARTINES Nicolas

Dermatologie et vénéréologie

LÜBBE Jann

Gynécologie et obstétrique

ETESSAMIPOUR Bahman

MATILE PIGUET Claudine

PRINCE-DIT-CLOTTU Edmond

VESNAVER MEGALO Sara

Médecin praticien

BEGUIN Céline

RAFIQ Fahim

TARDIEU Gilles

Médecin praticien, Hypnose médicale (SMSh/SHypS)

LATIF Najib

Médecine du travail

WASEM Laurence

Médecine générale

DUCROS Cyril

FRANCE Louis-Henri

GUBLER Pierre

KIEL-DELACHAUX Anne

LEON SANCHEZ Sonia

MARTIN Sébastien

MAUREL PIEROTTI Anne

MOREL Vincent

RIVIER Catherine Anne

TAVEL Agnès

Médecine générale

Hypnose médicale (SMSh/SHypS)

BIRCHMEIER Myriam

Médecine générale, Médecine du travail

Acupuncture-MTC (ASA)

KURNSEER David

Médecine interne

BERDOZ Didier

ELKIK François

FRUHAUF Christian

PERRELET Antoine

QUADRI Lucia

SCHLAEFLI Raphaël

SILIVAN Antonela

Médecine interne, Médecin-conseil (SSMC)

BUGNON-HARTMANN Roswitha

Médecine nucléaire

PRIOR John

Néphrologie, Médecine interne

CHERPILLOD Anne

PHAN Olivier

Neurochirurgie

BLOCH Jocelyne

Oto-rhino-laryngologie

BARRAS Florian

Oto-rhino-laryngologie, Chirurgie cervico-faciale

MUSUMECI Enrico



Pédiatrie

BERARD Yvonne
 BOSSET MURONE Anne-Joëlle
 HEFTI-RUTSCHE Caroline
 JUNDT HERMAN Nicole
 LUCAS Edouard
 MENGHRAJANI RAJESWARAN Pareesa
 Pédiatrie (suite)
 THURLER THIELE Florence

Psychiatrie et psychothérapie

ALWAN Fatma
 BENGUETTAT Djamel
 BENSABER Belkacem
 BOULARAN Eric

GAUTRAY François
 GERVASONI Nicola
 GITNACHT Yvonne
 KRONI Valid
 LIAUDAT Vincent François Henri
 LOAYZA Nelly
 LOPEZ Juan Carlos
 MALKY André
 MALKY Louis
 PESCHKE-ENGLISCH Susanne
 RAHARINIVO CHOCHARD Suzette
 SILVA Marija
 SIMMINS Tatiana
 VIANI Isabelle
 VUCETIC Vitomir

Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents

MACIAS Manuel
 MEYRAT-SCHWOERER Elizabeth

Psychiatrie et psychothérapie

Psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents
 FEUILLAT-CHAKROUN Claire

Psychiatrie et psychothérapie

Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée
 BENALIA Tahar

Radiologie

COULON DENOGENT Pascaline
 JOURDAN Isabelle

Urologie, Urologie opératoire

PRAZ Valentin
 TREUTHARDT Cédric

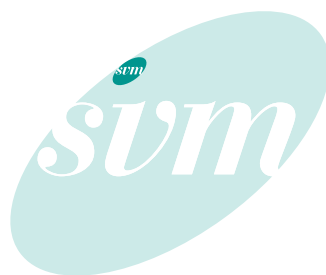
MEMBRES HONORAIRES 2008

(30 ans de cotisations à fin 2008
et hommage célébré en 2009)

ANKEN Jean-François
BASSET Pierre
BERGDOL Anne-Marie
BERNASCONI Sylvianne
BOTTA Yolanda
BRETHOLZ Alexandre
BURCKHARDT Peter
BURNIER François
CHANEL Philippe
CHERVET Daniel
CORBOZ Jean-Paul
D'ARCIS Yves
DESPLAND Paul-André
DITESHEIM Pierre-Jean
DUPRAZ Jacques-Olivier
EGLOFF Daniel
GAILLET René-Philippe
GAY Raphaël
GENOUD André
GENOUD Philippe
GENOUD-Wiser Elisabeth
GERBER Alex
GERSTER Jean-Charles
GERTSCH Pascal
GLAUSER Michel

GUGGI Serge
GUIGNARD Rose-May
HUGUENIN Bernard
JAQUES Cyril
JUNIER Laurent
LASSERRE-Baum Murielle
MAENDLY-Gonthier Martine
MEUWLY Jean-Claude
MIEVILLE Guy
MOBBS Jean-Philippe
MONTI Michel
PANCHAUD Jean-Robert
PANTET Bernard
PERRIN Jacques
PESCIA Graziano
PEXIEDER Marie
ROETHLISBERGER Benoit
ROSTAN Olivier
RUSS Daniel
RUSTERHOLZ Wilfred-Eric
SCHNYDER Pierre
STALE Jacques
VAN LECKWYCK Edouard
WÄLLI Thierry
WISER Henri





Société vaudoise de médecine

Ch. de Mornex 38
case postale 7443
1002 Lausanne
tél. 021 651 05 05
fax 021 651 05 00
info@svmed.ch
www.svmed.ch



La Société Vaudoise de Médecine (SVM) est l'une des plus anciennes sociétés médicales de Suisse, puisqu'elle a été fondée en 1829 sous le nom de «Société vaudoise des sciences médicales». En 2008, elle réunissait environ 2600 membres, dont quelque 1900 médecins libres praticiens et 500 médecins hospitaliers.

La SVM est aussi un centre logistique et de services pour les médecins vaudois, un fournisseur de prestations (formation, garde médicale), ainsi que le représentant des médecins vaudois auprès des partenaires (Etat, assureurs, hôpitaux) du système de santé. Elle est également garante du dialogue entre médecins et patients (médiateur, commission de déontologie, commission de modération des honoraires).

